

AFFICHAGE S'ADRESSANT AUX MEMBRES DU SYNDICAT SEULEMENT

Nous offrons l'égalité d'accès à l'emploi.

CHAUFFEUR ENTRAÎNEUR OU CHAUFFEUSE ENTRAÎNEUSE

Le 18 septembre 2025

Le District scolaire francophone Nord-Est accepte des candidatures pour le poste suivant :

Concours	Poste	Région
2026DSFNE-144TEMP <u>Jusqu'au retour de la personne suppléée</u>	Chauffeur entraîneur/chauffeuse entraîneuse	Chaleur

Description du poste

Sous la responsabilité de la responsable et des responsables adjoints au transport, les chauffeurs d'autobus ayant des fonctions d'encadrement assignées enseignent aux chauffeurs d'autobus nouvellement embauchés, et à tout autre chauffeur d'autobus dont la responsable au transport a déterminé qu'il en a besoin, des techniques appropriées de conduite, de communication et de contrôle des élèves et toute autre formation jugée nécessaire. Les chauffeurs d'autobus ayant des fonctions d'encadrement assignées ont la responsabilité de :

- Transmettre à leurs collègues les connaissances et les aptitudes normalement exigées pour la conduite d'un autobus (reculer, changer les vitesses, changer les vitesses dans une côte, etc.).
- Accompagner et aider les chauffeurs nouvellement embauchés dans l'acquisition d'une expérience pratique de la conduite d'un autobus (formation au volant), d'abord sans élèves à bord, puis avec des élèves à bord.
- Accompagner et aider les chauffeurs nouvellement embauchés sur divers itinéraires d'autobus.
- Faire part de leur expérience aux chauffeurs nouvellement embauchés et leur enseigner des techniques appropriées de contrôle des élèves.
- Présenter et faire connaître à leurs collègues les changements technologiques apportés aux véhicules, le nouveau matériel ainsi que les nouvelles formules à remplir et exigences à respecter.
- Évaluer et formuler des recommandations au gestionnaire et au gestionnaire adjoint au sujet des capacités et du rendement des chauffeurs nouvellement embauchés.
- Après qu'il a été déterminé qu'une personne a besoin d'un encadrement et qu'elle en a été informée par la direction, le chauffeur d'autobus qui remplit des fonctions d'encadrement fournit à cette personne un soutien et une formation et remet au gestionnaire ou au gestionnaire adjoint un rapport sur les progrès réalisés.
- Renseigner les chauffeurs nouvellement embauchés sur les directives, procédures, règlements, formules et autres mesures en vigueur à l'échelle du district et de la province.
- Voir à ce que les méthodes d'entretien des véhicules décrites dans le programme de formation initial des chauffeurs d'autobus provinciaux soient bien comprises.
- Offrir des suggestions et des rétroactions relativement à l'amélioration et à la mise à jour du programme de formation des chauffeurs d'autobus.
- Aider le gestionnaire et le gestionnaire adjoint dans d'autres domaines au besoin ou selon le travail assigné (présenter les nouvelles règles aux élèves, aux parents, etc.).

Exigences requises

Être employé à titre de chauffeur d'autobus permanent auprès du district scolaire. Avoir des habiletés en relations interpersonnelles et des qualités de commandement solides. Avoir de bonnes aptitudes à la communication verbale et écrite. Faire preuve d'une bonne aptitude à la conduite et posséder des connaissances de base en mécanique. Avoir un bon jugement et la capacité d'assurer le contrôle des élèves. Avoir une connaissance générale des règles, directives, procédures et règlements à l'échelle de la province et du district. La personne doit être disposée à recevoir une formation sur différents sujets et à suivre des séances de formation continue. Elle doit également être capable de respecter un horaire de travail flexible, puisque des fonctions peuvent lui être assignées dans un court délai. La personne doit travailler de manière indépendante et avec un minimum de surveillance, et elle doit être disposée à se déplacer occasionnellement dans la province pour suivre une formation.

Traitement

Selon la convention collective en vigueur entre le Conseil de gestion et le SCFP - section locale 1253 y compris la Lettre d'entente sur les fonctions d'entraîneur relativement aux chauffeurs d'autobus.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande d'affectation à DSF-NE-1253@nbed.nb.ca au plus tard **le jeudi 25 septembre à 16 h** en précisant le numéro du concours.

IMPORTANT : Nous communiquerons seulement avec les personnes retenues.

Ce concours s'adresse uniquement aux résidents canadiens.



DEMANDE D’AFFECTATION À UN AUTRE POSTE PERMANENT VACANT
MEMBRES DU SCFP 1253 – sous local 1039, 1085, 1086 et 1087

NOM : _____

PERMANENT

SUPPLÉANT

CLASSIFICATION : _____ LIEU DE TRAVAIL : _____

ADRESSE COMPLÈTE : _____
code postal

TÉLÉPHONE : _____ SIGNATURE : _____

DATE : _____

**Pour nous assurer que votre formulaire a bien été reçu, nous vous répondrons par :
« Merci, bien reçu. » Si vous ne recevez pas cette confirmation, veuillez faire un suivi
avec nous avant la fin de la période d’affichage.**

Si vous postulez pour plus d’un poste, veuillez indiquer vos choix par ordre de priorité.

Numéro du concours	Nom de l’école	Classification	Nombre d’heures

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli à l’adresse suivante : dsf-ne-1253@nbed.nb.ca

**À L’USAGE DES MEMBRES DU SCFP - LOCAL 1039, 1085, 1086 et 1087
SEULEMENT**